Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_53-DE

BUREAU EXECUTIF

Séance du .09/11/2026
Délibération n°14

L'an deux mille vingt-six, lundi neuf novembre à quinze heures trente, se sont réunis, les membres du bureau exécutif de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi deux du mois de novembre deux mille vingt-six.

Nombre de membres du bureau	
En exercice	20
Présents physiquement	17
Présents en visioconférence	1
Votants	18
Vote	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Bureau exécutif à l'exception de :
M. Franck PICHOT, Vice-Président délégué Mobilités
Mme Françoise BOUSSEKEY, Vice-Présidente déléguée Affaires Générales et Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Thierry POULAIN

TOURISME - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION THEMATIQUE TOURISME

La présente délibération a pour objet de modifier la composition des membres siégeant à la commission Tourisme.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Le Conseil communautaire du 15 juin 2026 a décidé de la création de 12 Commissions thématiques intercommunales destinées à améliorer le fonctionnement de la gouvernance territoriale. Il s'agira notamment, par les discussions préalables aux décisions prises dans le cadre des délibérations du Conseil communautaire ou du Bureau Exécutif, de nourrir le fonctionnement démocratique.

Ces commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude. Leur rôle est d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil communautaire étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de REDON Agglomération.

Dans le cadre de l'organisation de la gouvernance 2020-2026, les commissions thématiques intercommunales sont rattachées à l'un des 5 pôles de compétences de REDON Agglomération (Aménagement durable, Economie et Développement, Environnement, Services à la population et cohésion sociale, et Ressources)

Le fonctionnement démocratique, à l'échelle d'un territoire intercommunal, nécessite un dialogue nourri dans la durée entre l'EPCI, REDON Agglomération, et l'ensemble des communes qui en sont membres. C'est pourquoi il est proposé que les commissions thématiques intercommunales comportent :

- Des délégués communautaires titulaires ;
- Des délégués communautaires suppléants ;
- Etant entendu que les Vice-présidents et les Conseillers communautaires délégués en charge des questions de la commission sont membres de droit de ladite commission ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_53-DE

- Des conseillers municipaux qui n'appartiennent pas aux deux catégories susmentionnées, mais qui, en raison de leur délégation communale pour les adjoints et conseillers délégués, ou de leurs centres d'intérêt peuvent légitimement apporter des idées et des éclairages sur des sujets concernant l'agglomération.

Elles sont convoquées par le Président de REDON Agglomération, qui en est le président de droit, ou par son représentant ayant délégation, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de cette première réunion, les commissions thématiques intercommunales désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président de REDON Agglomération ou son représentant délégué est absent ou empêché.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

VU la délibération n°CC_2026_124 du Conseil communautaire du 15 juin 2026 portant création des commissions thématiques intercommunales, définition des principes de constitution et du calendrier ;

VU la délibération n°CC_2026_189 du 12 octobre 2026 portant désignation des membres siégeant au sein de la commission thématique « Tourisme » ;

VU la délibération n°03_CC_2026_176 du 12 octobre 2026 ayant pour objet les délégations du Conseil Communautaire vers le Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres » ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

CONSIDERANT que ces commissions thématiques intercommunales participent à l'amélioration du fonctionnement du Conseil communautaire dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Sur ce rapport, le Bureau exécutif décide :

- **de modifier la liste des membres de la COMMISSION TOURISME, comme suit :**

NOM	Prénom	Fonction	Commune
LEBRUN	Jean-Lou	Titulaire	Allaire
GUEHENEUX	Julie	Titulaire	Avessac
DU PLESSIS	Hubert	Suppléant	Avessac
HEMERY	Dominique	Titulaire	Bains-sur-Oust
MARCHAL	Anne-Laure	Titulaire	Bains-sur-Oust
LAGNEAU	Antoine	Suppléant	Bains-sur-Oust
JARNIER	Manon	Titulaire	Béganne

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_53-DE

LEMOINE	Hugues	Suppléant	Béganne
BOUCHET	Isabelle	Titulaire	Bruc-sur-Aff
LE CORNU	Duncan	Titulaire	Conquereuil
MARTIN	Didier	Titulaire	Fégréac
BOCQUEL	Marie-Pierre	Suppléant	Fégréac
LE GALLE	Morgane	Titulaire	Guémené-Penfao
ATTENBOROUGH	Catherine	Titulaire	Guémené-Penfao
MEHA	Déborah	Titulaire	La Chapelle-de-Brain
LE ROUX	Andrée	Titulaire	Langon
COLLEAUX	Jean-Yves	Suppléant	Langon
GUIMARD	Patrick	Titulaire	Les Fougerêts
ORHAN	Gildas	Suppléant	Les Fougerêts
LETORT	Marie	Titulaire	Massérac
HERVE	Patrick	Titulaire	Peillac
SERAZIN	Anthony	Suppléant	Peillac
BLANDIN	Théo	Titulaire	Plessé
LEBALLONNIER	Alexandra	Titulaire	Plessé
MONNET	Nicolas	Suppléant	Plessé
COUTANT	Florent	Titulaire	Pierric
YART	Stéphanie	Titulaire	Pipriac
DROGUET	Marc	Titulaire	Redon
PERRE	Valentin	Titulaire	Redon
LEBRETON	Aurélie	Titulaire	Redon
EVAIN	Martine	Suppléant	Redon
BRINDEJONC	Arnaud	Titulaire	Renac
BELAUD	Jean-Noël	Suppléant	Renac
MAHEAS	Yvonnick	Titulaire	Rieux
BOTERF	Anne-Marie	Suppléant	Rieux
LAIGLE	Magali	Titulaire	Saint-Ganton
LAMRAOUI	Mohand	Titulaire	Saint-Jacut-les-Pins
LAURENT	Marie	Suppléant	Saint-Jacut-les-Pins
FOURNEL	Hélène	Titulaire	Saint-Jean-la-Poterie
HAAS BAUMER	Laurence	Suppléant	Saint-Jean-la-Poterie
LECOQ	Clarisse	Titulaire	Saint-Just
BERMINGHAM	James	Suppléant	Saint-Just

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261109-BEX_2026_53-DE

GUILLOU	Christopher	Titulaire	Saint-Nicolas-de-Redon
GROLLEAU	Arnaud	Suppléant	Saint-Nicolas-de-Redon
BLAIRET	Guylaine	Titulaire	Sainte Marie
LORAND	Célien	Titulaire	Sixt-sur-Aff
COUTELEAU	Dominique	Titulaire	Théhillac
MUROS LE ROUZIC	Mikaël	Suppléant	Théhillac

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision**

- **LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 18 VOIX POUR.**

- Fait et délibéré en séance le 09/11/2026

- Le Secrétaire de séance,
Thierry POULAIN

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34